



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



**Membre français de Grant Thornton  
International**  
29, rue du Pont  
CS 20070  
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

# *Latécoère S.A.*

## ***Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital***

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 - Résolution n° 24  
Latécoère S.A.  
135, rue de Périole - 31 500 Toulouse  
*Ce rapport contient 2 pages*  
Référence : MD - 172 288 RRC

**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France

**Membre français de Grant Thornton  
International**  
29, rue du Pont  
CS 20070  
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

## Latécoère S.A.

Siège social : 135, rue de Périole - 31 500 Toulouse  
Capital social : € 188 398 504

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 - Résolution n° 24

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions aux termes de la 13<sup>ème</sup> résolution soumise à l'approbation de votre Assemblée statuant à titre ordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les commissaires aux comptes,

Labège, le 8 juin 2017

Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2017

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International



Michel Dedieu  
Associé



Gilles Hengoat  
Associé